



## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont M. et Mme YARNOU - MICHELET demeurant Montagne d'Aisemont 34 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Montagne d'Aisemont, 34 à 1300 Wavre et cadastré division 2, section G n°93M.

Le projet consiste en la régularisation de la construction d'un garage et d'un mur de soutènement ; que le projet présente les caractéristiques suivantes :

- Un gabarit R0 à 2 façades pour le garage, avec une hauteur sous corniche depuis le niveau de la rue de 3m55 ;
- Un volume à toiture plate ;
- Un parement en bloc stepoc cimenté de teinte grise identique à l'existant ou en brique de ton rouge-brun clair ; des couvres murs en béton ; les menuiseries extérieures en pvc ton gris foncé ; des garde-corps en métal ton gris foncé ; des seuils et appuis en pierre bleue ;
- Une emprise au sol d'environ 37 m<sup>2</sup> ;
- Deux emplacements de parkings ;
- Avec modification du relief du sol et abattage d'un arbre ;

L'annonce de projet est réalisée en application de l'article R.IV.40-2. § 1er. 2° du Code du Développement territorial : la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

La consultation du dossier se fera de manière électronique en adressant une demande par e-mail via l'adresse [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be). En cas de stricte nécessité, une consultation des documents sur place pourra être organisée uniquement sur rendez-vous. Toute demande de rendez-vous doit être formulée par e-mail à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 5 au 19 novembre 2021 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be).

A Wavre, le 25 octobre 2021